

# Les postes de secours dans les Alpes

Autor(en): **Raschle**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **43 (1935)**

Heft 9

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-973243>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Les postes de secours dans les Alpes.

Faciliter les excursions en montagne, faire connaître toujours davantage les Alpes suisses, protéger et entretenir la beauté des sites, telles sont les aspirations du Club alpin suisse. Depuis 1863 il a soutenu son effort et employé des ressources importantes.

Au moyen des 23 volumes du «Guide à travers les Alpes suisses» et de son magnifique «Album des cabanes du club», le C. A. S. nous montre dans toute sa splendeur le royaume des Alpes. Par la formation professionnelle de guides, il permet à tous les alpinistes de se faire accompagner partout avec le maximum de sécurité. Ces 123 cabanes — qui représentent un capital de 2,7 millions de francs — offrent à chacun un abri confortable; dans la seule année 1934, elles ont hébergé près de 80'000 personnes.

Mais le C. A. S. ne se contente pas d'assurer le bien-être physique et spirituel des alpinistes. Il pense aussi aux malheureux auxquels peut survenir un accident, à ceux qui se trouvent subitement en lutte avec les éléments déchaînés.

Chaque cabane est équipée du matériel de secours nécessaire pour l'été comme pour l'hiver, ainsi que des indispensables installations sanitaires. Dans les vallées hautes, des stations de secours sont prêtes à fonctionner à la première alerte. Le réseau de ces 111 postes de secours s'étend du Säntis au Salève, de Zurich à Bignasco (Tessin) et 200 postes d'appel viennent s'ajouter à cette imposante organisation.

Postes de secours et postes d'appel sont désignés par un panneau spécial portant l'insigne du C. A. S. On peut s'en pro-

curer la liste auprès des guides ou du bureau central du C. A. S.

Chaque station de secours est munie en suffisance du matériel de secours et du matériel sanitaire et chaque poste d'appel dispose du nécessaire immédiat pour venir en aide aux personnes en danger.

Des inspections régulières, effectuées par les sections, veillent à ce que les installations et le matériel soient constamment remis en état et repourvus, s'il y a lieu.

A la tête de chaque station est placé un chef ou un remplaçant qui doit connaître à fond toutes les choses se rapportant à la montagne et si possible les soins à prodiguer dans chaque cas. Ce sont eux qui mettent sur pied et qui instruisent les colonnes de secours, composées de guides, de porteurs et d'habitants de la région. Les chefs de postes d'appel sont tenus de transmettre immédiatement les demandes de secours à la station la plus proche, et jusqu'à l'arrivée de la colonne, d'enquêter sur les circonstances de l'accident, éventuellement et si c'est possible, de se porter eux-mêmes sur les lieux pour prêter aide aux malheureux. Les chefs de postes sont responsables de l'organisation d'une colonne de secours conditionnée selon les cas et sur le champ. Dans certaines circonstances, lorsque c'est nécessaire et possible, ils feront appuyer les efforts des sauveteurs par une reconnaissance en avion, ceci après entente avec un membre ou un représentant du comité central.

Toute l'expédition de secours s'effectue également sous la surveillance de l'autorité supérieure du C. A. S. Le chef du poste d'appel ou de la station de

secours doit aviser télégraphiquement et à bref délai outre le C. A. S., la police cantonale, de chaque départ de colonne de secours. Il est chargé après coup de faire un rapport sur l'intervention requise et sur son coût.

Les frais de sauvetage sont à la charge de l'accidenté ou de ses héritiers. Le C. A. S. ne peut pas, en effet, se charger de ces dépenses considérables, la seule organisation et l'entretien des postes de secours et d'appel représentent déjà un effort financier très important. De même les transports de cadavres sont effectués aux frais des personnes que la loi rend responsables en telle occurrence.

Le coût d'une colonne de secours est en général assez élevé. Le C. A. S. accepte d'examiner les demandes d'honoraires présentées de façon à éviter les abus. Il

y a lieu pourtant, à ce sujet, de ne pas oublier que ces expéditions de sauvetage sont très souvent pleines de risques et presque toujours extrêmement pénibles.

On fera donc bien, avant de demander l'envoi d'une colonne de secours, de se souvenir que c'est là une mission très sérieuse pour les membres de l'expédition, pour l'accidenté ou pour sa famille. Tout alpiniste qui part en excursion doit donc bien peser le poids de sa détermination et s'assurer que son courage, sa force correspondent à l'effort entrepris, au danger volontairement encouru. La montagne ne livre tout son charme qu'à ceux qui la parcourent avec une sage prudence et après un entraînement en rapport avec les difficultés à vaincre. Hors de là, c'est impitoyablement qu'elle se défend, sans égard et sans pitié.

Dr Raschle (C. A. S.).

## Aus unsern Sektionen.

### Samariterverein Thun.

*Uebung im Strandbad Thun.* Sonntagnachmittag, 28. Juli, fanden sich der Schwimmklub Thun, der Pontonierfahrverein, der Samariterverein Thun, der Militärsanitätsverein Thun und der Samariterverein Strättligen zu einer kombinierten Uebung in der Lachen zusammen. Dieselbe verfolgte einen doppelten Zweck: Einmal die Zusammenarbeit im Rettungsdienst im Wasser und dann die Aufklärung des badenden Publikums im Rettungsdienst. Es kommen heutzutage so viele Unglücksfälle durch Ertrinken vor, wobei des öftern auch die Rettenden tödlich verunfallen, dass es von grösster Wichtigkeit ist, einmal auch ein weiteres Publikum mit den Rettungsmöglichkeiten bei Ertrinkungsgefahr bekannt zu

machen. Es ist ja sprichwörtlich, dass sich ein Ertrinkender vor dem Untergehen noch an einen Strohalm klammern würde, in der Hoffnung, sich an ihm halten zu können. Wenn sich nun ein Retter dem Ertrinkenden nähert, so wird er sofort von ihm ergriffen oder sogar umklammert, und wenn sich der Helfer dieser Umklammerung nicht mit sichern Griffen entwinden kann, so wird er selber in den Grund gezogen. Um dieser Gefahr vorzubeugen, demonstrierte der Schwimmklub Thun unter der Leitung von Herrn Roth am Sonntag im Wasser vorerst die sogenannten Befreiungsgriffe. Hat sich der Helfer mit Hilfe derselben erstmals der grössten Gefahr entzogen, so kann er erst an die Rettung des Ertrinkenden gehen, was mit Hilfe